

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 18 JUIN 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

23

**Date de
convocation**

12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX – J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES – B. DUFAY - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS – E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN – C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations : N. MALLEM à D. LIBES
O. REY à J DANON
C. GIORGINI à J-L LUSTENBERGER
P. CHABAS à P. GROSJEAN

Secrétaire : Magali JOUMOND

DELIBERATION N° 05180625 : DOMAINE ET PATRIMOINE : Réaménagement urbain, désimperméabilisation, et renaturation de la Place publique Maurice Baux et plan prévisionnel de financement
RAPPORTEUR : Claude MOREL

La Place publique Maurice Baux très utilisée est un point central de la commune de Caumont-sur-Durance qu'il conviendrait de réaménager et d'embellir.

Un projet de travaux sur la Place publique Maurice Baux a été travaillé en lien avec l'Agence technique Vaucluse Ingénierie. Il a un double objectif, à savoir optimiser l'espace en le rendant plus sécurisé, et l'intégrer dans un ensemble où le skate park est devenu un lieu générateur de lien social, et où la création de la micro forêt jouera un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Il s'agit de connecter les travaux de la place avec ces deux espaces qui vont interagir et modifier cette partie du territoire.

Selon le pré-programme de travaux joint en annexe, le montant total de l'opération a été estimé à 445 200,00 € HT. Le projet sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage directe de la commune. Compte tenu du montant d'opération, la consultation du maître d'œuvre prendra la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) qu'il conviendra de lancer dès à présent.

Il est proposé à l'Assemblée d'une part d'acter la réalisation des travaux sur la Place publique Maurice Baux, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs et de lancer un marché en procédure adaptée.

Le Conseil municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération de présente séance approuvant la convention d'assistance en aménagement/bâtiment/équipements publics entre Vaucluse Ingénierie et la commune concernant le projet de réaménagement de la Place Maurice Baux, à passer avec Vaucluse Ingénierie,

Vu le pré-programme de travaux, estimation du coût de l'opération et calendrier prévisionnel,

Vu le plan prévisionnel de financement,

- **ACTE** le projet de réaménagement urbain, de désimperméabilisation, et de renaturation de la Place publique pour un montant d'opération estimé à 445 200,00 € HT, selon le pré-programme de travaux et le calendrier prévisionnel d'opération ci-annexés.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

FINANCEURS	Coût d'opération en € HT	Coût plafond en € HT	Taux	Subventions sollicitées en €	Taux subvention/coût d'opération
Région – Nos Communes d'abord 2025	445 200 €	400 000 €	50%	200 000 €	45%
Amendes de police	445 200 €	35 000 €	40%	14 000 €	3%
DETR 2026	445 200 €	445 200 €	22%	97 640 €	22%
Total subventions sollicitées en €				311 640 €	70%
Autofinancement de la commune en €				133 560 €	30%
Total Financement de l'opération en € HT				445 200 €	100%

- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions sus visées,
- **S'ENGAGE** à modifier en cas de besoin le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapportant à ces projets et à effectuer les formalités afférentes.
- **DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – C. GIORGINI –

CONTRE :

ABSTENTION : E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

Fait à Caumont-sur-Durance, le 18 juin 2025

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Magali JOUMOND

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.